

30.30 29.10 28.10 28.20 29.80  
32.10 31.80 30.50 30.90 30.50  
51.10 51.90 54.50 54.10 53.10  
41.20 42.20 42.00 41.40 41.20  
52.10 52.30 51.80 51.30 50.80  
30.40 30.60 30.60 30.10 30.30  
33.90 34.00 34.10 32.80 32.40  
42.80 42.70 42.20 40.70 35.70  
22.20 22.10 22.40 21.90 21.90  
48.10 47.80 45.30 44.80 43.20

# Les impôts sur les salaires

## 2023 **Indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE**

30.40 30.60 30.60 30.10 30.30  
33.90 34.00 34.10 32.80 32.40  
42.80 42.70 42.20 40.70 35.70  
22.20 22.10 22.40 21.90 21.90  
48.10 47.80 45.30 44.80 43.20  
39.00 39.10 38.60 38.10 38.30  
45.60 45.70 45.20 44.70 44.20  
38.00 38.10 38.40 38.90 37.70  
36.80 36.90 37.30 36.50 36.50  
38.70 39.00 38.20 34.70 34.10

50.40 50.10 49.90 50.10 50.30  
47.50 46.50 46.80 44.20  
41.30 41.10 40.00 38.60  
41.50 41.40 43.00 42.00 43.50  
42.60 42.40 43.00 42.00 43.50  
7.00 7.00 7.00 7.00 7.00  
32.90 32.90 32.90 32.90 32.90  
57.50 56.30 56.30 57.10 57.40  
47.30 46.10 47.10 47.30 44.30  
31.00 27.60 28.00 28.20 28.20

30.70 29.90 29.80 31.50 31.60  
32.60 32.50 32.10 31.40 31.00  
37.00 37.10 37.10 38.10  
22.10 22.10 22.10 21.90  
42.80 42.80 42.90 42.00 42.50  
39.70 40.60 40.90 40.70  
42.50 42.50  
37.90 38.60 37.10 37.90  
34.20 34.30 35.50 35.60 35.70

20.00 20.40 21.10 20.50 18.10  
38.90 38.40 38.70 39.00 38.00  
14.70 15.10 15.90 15.10 15.30  
33.40 34.00 35.00 34.70 34.90  
45.40 44.40 43.00 41.60 40.70  
43.10 42.70 42.20 41.30 40.90  
17.30 18.20 19.70 20.00 19.50  
27.70 28.80 29.30 29.50 29.20  
45.90 46.10 46.60 46.80  
25.50 24.30 24.90 22.90 21.30

41.70 40.00 40.70 40.70  
41.90 41.90 41.90 41.90  
41.90 41.90 41.90 41.90  
41.90 41.90 41.90 41.90  
41.90 41.90 41.90 41.90  
41.90 41.90 41.90 41.90  
41.90 41.90 41.90 41.90  
41.90 41.90 41.90 41.90  
41.90 41.90 41.90 41.90  
41.90 41.90 41.90 41.90

30.70 29.90 29.80 31.50 31.60  
32.60 32.50 32.10 31.40 31.00  
37.00 37.10 37.10 38.10  
22.10 22.10 22.10 21.90  
42.80 42.80 42.90 42.00 42.50  
39.70 40.60 40.90 40.70  
42.50 42.50  
37.90 38.60 37.10 37.90  
34.20 34.30 35.50 35.60 35.70

49.90 50.00 50.10 48.80 48.40  
42.30 42.70 42.50 43.10 43.60  
40.10 40.30 40.40 39.90 40.00  
35.90 36.10 36.20 35.80 35.60  
42.10 42.10 42.50 42.40 42.60  
7.00 7.00 7.00 7.00 7.00  
30.40 30.10 31.30 31.60  
55.90 56.10 56.00 55.70 55.60  
48.70 48.50 48.90 49.20 49.40  
26.80 26.70 27.30 27.40 27.70

30.90 32.60 33.00 33.90 34.00  
33.40 34.30 33.80 34.10 33.90  
46.60 46.10 46.50 46.10 46.00  
40.00 40.10 42.50 40.20  
49.00 48.10 49.70 49.90 49.30  
30.70 29.80 29.80 31.60  
32.60 32.60 31.00  
37.00 37.00 37.40 38.10  
22.10 22.30 22.10 22.20 1.90  
42.80 42.80 42.90 43.00 42.50

17.00 15.90 16.40 16.90 17.20  
38.10 38.00 38.60 40.60 39.00  
16.00 18.70 19.00 19.30  
35.30 37.10 37.10 38.20  
40.60 40.70 40.90 41.10  
44.00 44.20 44.30 43.70 43.00  
20.10 20.50 21.00 21.50 21.70  
30.20 30.80 31.30 31.50 31.40  
47.20 47.60 47.70 47.80 47.80  
20.70 20.80 20.40 20.40

30.90 32.60 33.00 33.90 34.00  
33.40 34.30 33.80 34.10 33.90  
46.60 46.10 46.50 46.10 46.00  
40.00 40.10 42.50 40.20  
49.00 48.10 49.70 49.90 49.30  
30.70 29.80 29.80 31.60  
32.60 32.60 31.00  
37.00 37.00 37.40 38.10  
22.10 22.30 22.10 22.20 1.90  
42.80 42.80 42.90 43.00 42.50

50.50 49.70 49.70 49.80 49.80  
44.40 44.10 43.90 43.00 42.50  
39.30 39.10 42.00 39.70 37.20  
38.50 38.50 41.50 40.00 42.00  
43.70 43.50 43.50 43.50 42.00  
7.00 7.00 7.00 7.00 7.00  
31.90 31.90 30.50  
55.50 55.50 55.60 55.50 55.70  
48.10 48.50 48.80 49.10 49.90  
28.50 28.30 27.70 26.90 26.70



# Les impôts sur les salaires 2023

L'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* fournit, pour chacun des 38 pays de l'OCDE, des informations détaillées sur les impôts sur le revenu versés par les salariés, leurs cotisations de sécurité sociale, les transferts qu'ils perçoivent sous forme de prestations en espèces, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et taxes sur les salaires versées par leurs employeurs. Les résultats communiqués prennent en compte la charge fiscale marginale et moyenne pour les ménages disposant d'un seul et de deux salaires, et les coûts totaux de main-d'œuvre qui en résultent pour les employeurs. Cette

brochure résume les principaux résultats de cette édition. Pour ce faire, elle :

- Présente une analyse du coin fiscal moyen dans les pays de l'OCDE en 2022, des variations par rapport à l'année précédente et des tendances qui se dessinent entre 2000 et 2022 pour une sélection de catégories de foyer étudiées dans l'édition 2023 des *Impôts sur les salaires*.
- Procède à une analyse succincte du taux moyen net de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour un travailleur moyen célibataire dans les pays de l'OCDE en 2022.

## Encadré 1 : Le coin fiscal

L'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* contient divers indicateurs relatifs à l'imposition de la main-d'œuvre. Elle met surtout l'accent sur le **coin fiscal** — indicateur de la différence entre les coûts de main-d'œuvre pour l'employeur et la part correspondante de la rémunération nette après impôt du salarié —, qui est calculé en faisant le total de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et des employeurs, et des taxes éventuelles sur les salaires, et en retranchant les prestations éventuellement perçues par le salarié, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre. Les cotisations patronales de sécurité sociale et, dans

certains pays, les taxes sur les salaires sont ajoutées au salaire brut des salariés pour obtenir un indicateur des coûts totaux de main-d'œuvre. Il faut toutefois reconnaître que cet indicateur peut être inférieur aux coûts effectifs de main-d'œuvre supportés par l'employeur, parce que celui-ci peut aussi devoir procéder à des *paiements obligatoires non fiscaux*<sup>1</sup>, par exemple. Le coin fiscal moyen indique la part des coûts totaux de main-d'œuvre qui est prélevée sous forme d'impôts et de cotisations de sécurité sociale après déduction des prestations versées en espèces. Au contraire, le coin fiscal marginal indique la part de l'augmentation des coûts totaux de main-d'œuvre qui est ainsi prélevée.

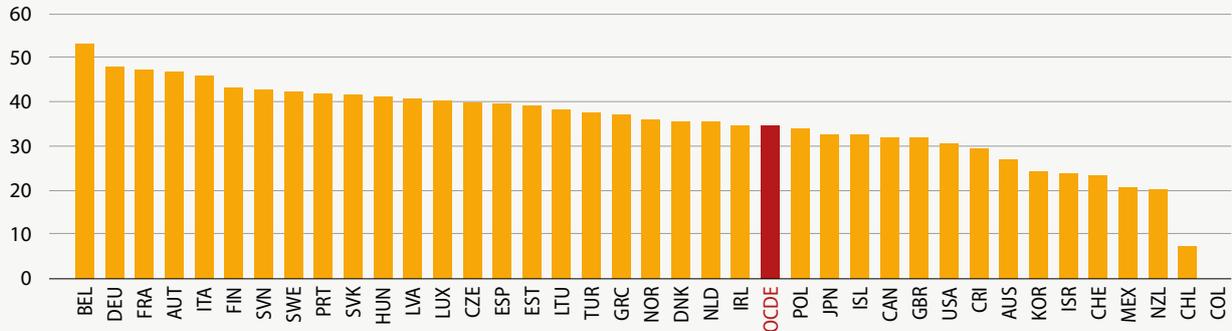
1. Les prélèvements obligatoires non fiscaux désignent les prélèvements obligatoires avec et sans contrepartie au profit de fonds à gestion privée, d'organismes d'aide sociale ou de dispositifs d'assurance sociale en dehors des administrations publiques ainsi que d'entreprises publiques (<http://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database/non-tax-compulsory-payments.pdf>).

## TENDANCES DE LA FISCALITÉ DU TRAVAIL DANS L'OCDE



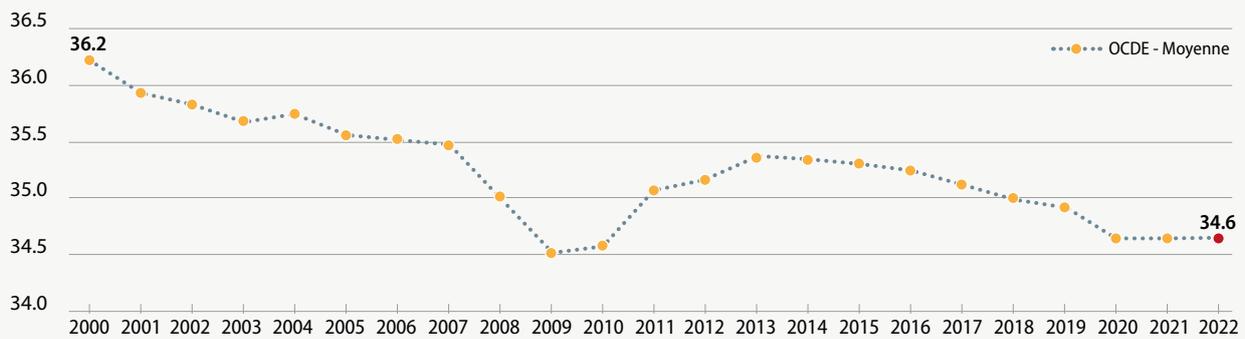
La fiscalité du travail varie considérablement au sein de l'OCDE, le coin fiscal pour le salarié célibataire au salaire moyen allant de 0% en Colombie à 53% en Belgique

Coin fiscal (impôt sur le revenu plus cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, moins les prestations en espèces) pour le travailleur célibataire moyen dans les pays de l'OCDE, en % du coût du travail (2022)



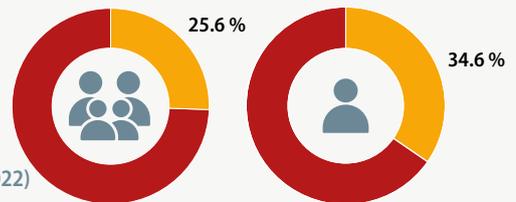
Le coin fiscal pour un salarié célibataire au salaire moyen est stable depuis 2020

Coin fiscal pour un salarié célibataire moyen, moyenne OCDE, en % des coûts de main-d'œuvre, 2000-2022



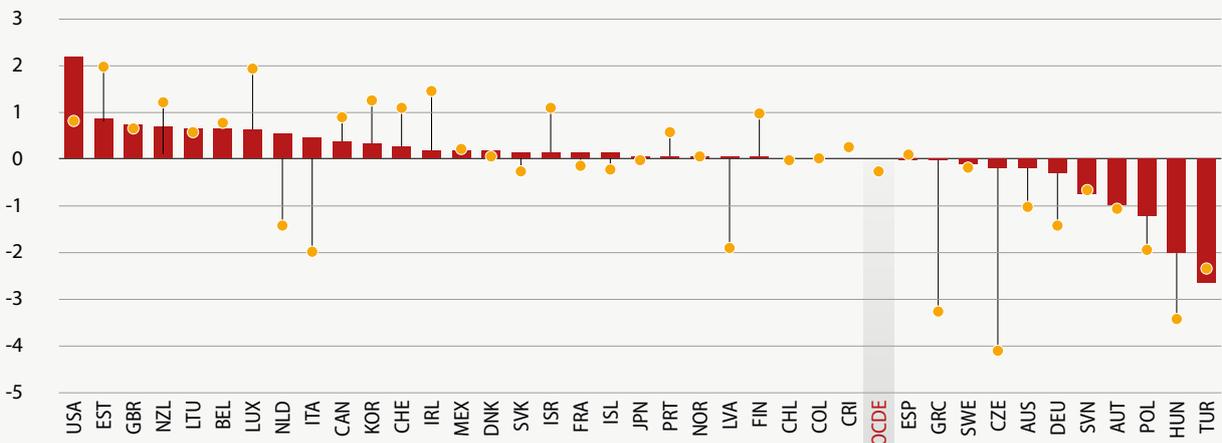
Le coin fiscal pour les couples mariés avec un seul revenu et deux enfants est significativement plus bas que pour le salarié célibataire moyen dans l'OCDE

Coin fiscal pour un couple marié avec un seul revenu et 2 enfants / un salarié célibataire au salaire moyen, en % des coûts de main-d'œuvre (2022)



Le coin fiscal pour le salarié célibataire moyen a augmenté dans 23 pays de l'OCDE en 2022 par rapport à 2021, et était plus élevé qu'avant la pandémie dans 19 pays

Évolution du coin fiscal moyen dans les pays de l'OCDE entre 2019 et 2022, en point de pourcentage



Source: Données de l'édition 2023 des Impôts sur les salaires (OCDE), <https://oe.cd/taxingwages-fr>.

**TABLEAU 1. COMPARAISON DU COIN FISCAL TOTAL POUR LE SALARIÉ MOYEN DANS LES PAYS DE L'OCDE EN 2022**

En % des coûts de main-d'œuvre

Pays <sup>1</sup>	Coin fiscal total 2022 (1)	Variation annuelle, 2022/21 (en points de pourcentage) <sup>2</sup>			
		Coin fiscal (2)	Impôt sur le revenu (3)	CSS salariales (4)	CSS patronales <sup>3</sup> (5)
Belgique	53.0	0.65	0.69	0.02	-0.06
Allemagne	47.8	-0.29	0.08	0.08	0.00
France	47.0	0.14	-0.05	0.08	0.11
Autriche	46.8	-0.99	0.02	0.01	-0.06
Italie	45.9	0.47	1.07	-0.61	0.00
Finlande	43.1	0.00	-0.04	-0.19	0.23
Slovénie	42.8	-0.75	-0.75	0.00	0.00
Suède	42.4	-0.10	-0.11	0.00	0.00
Portugal	41.9	0.06	0.06	0.00	0.00
République slovaque	41.6	0.15	0.28	0.02	-0.15
Hongrie	41.2	-2.01	0.45	0.56	-3.03
Lettonie	40.6	0.02	0.02	0.00	0.00
Luxembourg	40.4	0.63	0.62	0.01	0.00
République tchèque	39.8	-0.17	-0.17	0.00	0.00
Espagne	39.5	-0.01	-0.01	0.00	0.00
Estonie	39.0	0.85	0.85	0.00	0.00
Lituanie	38.2	0.67	0.67	0.00	0.00
Türkiye	37.2	-2.66	-2.66	0.00	0.00
Grèce	37.1	-0.02	0.18	-0.11	-0.10
Norvège	35.7	0.06	0.23	-0.18	0.00
Danemark	35.5	0.16	0.07	0.00	0.00
Pays-Bas	35.5	0.56	0.14	-0.27	0.69
Irlande	34.7	0.19	0.19	0.00	0.00
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>34.6</b>	<b>0.04</b>	<b>0.05</b>	<b>0.00</b>	<b>-0.03</b>
Pologne	33.6	-1.23	-1.24	0.00	0.01
Japon	32.6	0.06	0.06	0.00	0.00
Islande	32.5	0.14	-0.08	0.00	0.22
Canada	31.9	0.39	0.06	0.18	0.15
Royaume-Uni	31.5	0.76	0.22	0.00	0.54
États-Unis	30.5	2.20	0.13	0.00	-0.02
Costa Rica	29.2	0.00	0.00	0.00	0.00
Australie	26.9	-0.20	-0.22	0.00	0.02
Corée	24.2	0.34	0.14	0.13	0.08
Israël	23.6	0.15	0.02	0.09	0.04
Suisse	23.4	0.27	0.27	0.00	0.00
Mexique	20.4	0.19	0.01	-0.02	0.19
Nouvelle-Zélande	20.1	0.72	0.72	0.00	0.00
Chili	7.0	0.00	0.00	0.00	0.00
Colombie	0.0	0.00	0.00	0.00	0.00

Note : Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du coin fiscal total.
2. À cause des arrondis, les variations du coin fiscal de la colonne (2) peuvent être différentes d'un centième de point de pourcentage de la somme des colonnes (3) à (5). Pour le Canada, le Danemark et les États-Unis, les prestations en espèces contribuent à la différence, car elles ne sont pas incluses dans les colonnes (3) à (5).
3. Les taxes sur les salaires sont incluses si elles s'appliquent.

Source : Données de l'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* (OCDE), <https://oe.cd/taxingwages-fr>.

**Le coin fiscal le plus élevé est observé en Belgique (53 %) et le plus faible en Colombie (0.0 %). Le coin fiscal moyen de l'OCDE était de 34.6 % des coûts de main-d'œuvre en 2022.**

# Le coin fiscal

## Coin fiscal pour le salarié moyen dans les pays de l'OCDE

Le tableau 1 montre que le coin fiscal entre les coûts de main-d'œuvre à la charge de l'employeur et la rémunération nette disponible correspondante des salariés célibataires sans enfant, rémunérés au salaire moyen, différait fortement selon les pays de l'OCDE en 2021 (voir colonne 1). Si en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France et en Italie, le coin fiscal en pourcentage des coûts de main-d'œuvre s'élevait à plus de 45 %, il était inférieur à 20 % au Chili et en Colombie. C'est en Belgique que l'on observait le coin fiscal le plus élevé (53 %), et en Colombie qu'il était le plus bas (0.0 %). En Colombie, un salarié célibataire rémunéré au salaire moyen n'a acquitté aucun impôt sur le revenu des personnes physiques en 2022, cependant que ses cotisations d'assurance retraite, d'assurance maladie, et d'assurance contre les risques liés à l'emploi sont considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux (PONF), et ne sont donc pas comptabilisées comme des impôts dans les calculs des *Impôts sur les salaires*. Le tableau 1 indique que le coin fiscal moyen dans les pays de l'OCDE était de 34.6 % en 2022.



**Le coin fiscal moyen dans les pays de l'OCDE était de 34.6 % en 2022.**

### Encadré 2 : Indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE

L'inflation a connu une forte accélération en 2021 et 2022 dans la zone OCDE, atteignant son plus haut niveau depuis 1988. L'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* comporte une étude spéciale portant sur la manière dont la politique en matière de fiscalité du travail réagit à l'inflation dans les pays de l'OCDE, en particulier sur l'indexation, mécanisme par lequel la valeur absolue des seuils, tranches, crédits d'impôt et prestations liées à l'exercice d'un emploi sont ajustés en fonction de l'évolution des prix, des salaires et de variables macroéconomiques. Ces ajustements ont vocation à compenser le phénomène du freinage fiscal, c'est-à-dire l'alourdissement de la pression fiscale découlant mécaniquement de la revalorisation des salaires. L'analyse se fonde sur les résultats d'un questionnaire diffusé dans les pays de l'OCDE en 2022.

Cette étude spéciale révèle d'importantes disparités entre pays de l'OCDE (et souvent au sein d'un même pays). Un peu moins de la moitié des pays de l'OCDE ajustent automatiquement leur système d'imposition des personnes physiques en fonction de l'inflation, mais

ils sont plus nombreux à indexer automatiquement les cotisations de sécurité sociale et les prestations en espèces. La plupart des pays qui procèdent à un ajustement automatique le font sur la base de l'évolution des prix à la consommation, même si certains utilisent un indicateur de salaire, en particulier pour ajuster les cotisations de sécurité sociale et les prestations en espèces. La plupart des pays de l'OCDE procèdent à des ajustements sur une base annuelle, souvent à partir de données décalées sur l'inflation, si bien que le risque de freinage fiscal est grand en période de forte inflation.

L'étude spéciale montre également que les ménages avec enfants, en particulier ceux à faible revenu, sont très vulnérables aux pressions à la hausse que l'inflation exerce sur le coin fiscal en l'absence de politiques d'indexation. Ces ménages ont en effet accès à divers crédits d'impôt, avantages et exemptions qui sont tous sensibles aux variations du revenu nominal si les paramètres et les seuils ne sont pas ajustés en fonction de l'inflation.

#### Pratiques des pays de l'OCDE en matière d'indexation

Nombre de pays (pourcentage de pays)

	Impôts sur le revenu des personnes physiques	Cotisations de sécurité sociale	Prestations
Indexation automatique	17 (45 %)	21 (55 %)	19 (50 %)
Indexation discrétionnaire	21 (55 %)	14 (37 %)	17 (45 %)
Non applicable	0	3 (8 %)	2 (5 %)



## ***En pourcentage du coût du travail, le total des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale dépasse 20 % dans 23 pays de l'OCDE.***

Les variations du coin fiscal entre 2021 et 2022 pour un salarié moyen sans enfant ressortent de la colonne 2 du tableau 1. La moyenne de l'OCDE a connu une hausse de 0.04 point de pourcentage en 2022, après une diminution de 0.1 point en 2021, deuxième année de la pandémie de COVID-19. Entre 2021 et 2022, le coin fiscal a augmenté dans 23 pays de l'OCDE, a diminué dans 11 pays et est resté au même niveau pour le travailleur moyen au Chili, en Colombie, au Costa Rica et en Finlande. Les augmentations du coin fiscal ont oscillé entre 0.02 point en Lettonie et 2.2 points aux États-Unis. Dans huit pays, la hausse a été supérieure à 0.5 point, tandis que seuls les États-Unis ont enregistré une hausse supérieure à 1 point, en raison de la suppression des prestations liées au COVID-19. Les baisses étaient comprises entre 0.01 point en Espagne et 2.66 points en Türkiye. En Hongrie et en Pologne, la baisse du coin fiscal moyen a également dépassé 1 point de pourcentage (-2.01 points et -1.23 point respectivement).

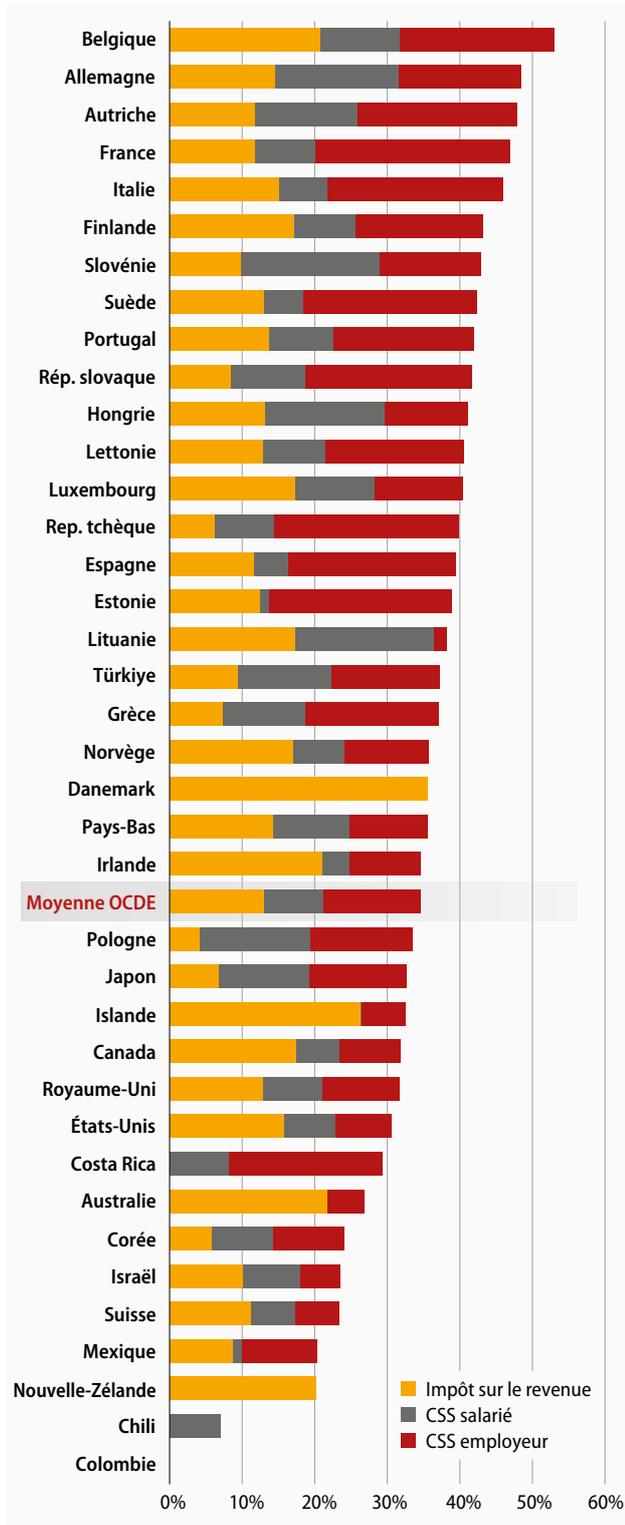
Dans pratiquement tous les pays où le coin fiscal a augmenté, cette hausse s'explique par le relèvement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (colonne 3 du Tableau 1). Dans certains pays, cette progression était imputable à des hausses du salaire moyen entre 2021 et 2022. La hausse du salaire moyen accroît l'impôt sur le revenu des personnes physiques en raison de la progressivité des systèmes d'imposition du revenu si les seuils d'imposition du revenu augmentent moins que le salaire moyen. Dans d'autres pays, l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'explique principalement par le fait qu'une plus forte proportion des revenus est imposée à mesure que la valeur des abattements et crédits d'impôt diminue par rapport aux revenus.

Au Canada, en Corée, en Islande, en Israël, au Mexique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, l'augmentation du coin fiscal résulte de la hausse des cotisations salariales et/ou patronales de sécurité sociale en pourcentage des coûts de main-d'œuvre. Au Canada, les cotisations maximales au titre de l'assurance retraite et de l'assurance chômage ont été relevées en 2022. En Islande, la réduction du taux des CSS patronales accordée à titre temporaire en 2021 a pris fin et le taux est revenu à 6.35 %. En Corée, le taux de cotisation au régime national d'assurance maladie au niveau du salaire moyen est passé de 3.825136 % en 2021 à 3.923836 % en 2022. Au Mexique, le coin fiscal a augmenté en raison d'une mise à jour de l'unité de mesure et d'actualisation ainsi que d'une hausse du salaire moyen. Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le taux des CSS patronales a augmenté.

Dans huit des onze pays de l'OCDE qui ont enregistré une diminution du coin fiscal en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, celle-ci résulte pour l'essentiel d'une baisse de l'impôt sur le revenu (Australie, Espagne, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Suède et Türkiye). Les baisses mineures du coin fiscal (inférieures à 0.25 point) observées en Australie, en République tchèque, en Suède et en Espagne sont dues à des modifications des allègements fiscaux, des crédits d'impôt et/ou des barèmes d'imposition. En Slovaquie, l'abattement à la base a été porté de 3 500 EUR en 2021 à 4 500 EUR en 2022, ce qui a entraîné une baisse de 0.75 point du coin fiscal. En Pologne, l'instauration d'un crédit d'impôt non remboursable déplafonné s'est traduite par une baisse du coin fiscal de 1.23 point. En Türkiye, le coin fiscal a diminué de 2.66 points à la suite de la mise en place de l'exonération d'impôt sur le salaire minimum.

**GRAPHIQUE 1. IMPÔT SUR LE REVENU ET COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES SALARIÉS ET DES EMPLOYEURS, PAYS DE L'OCDE, 2022**

En % des coûts de main-d'œuvre



**Note :** Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen. Les taxes sur les salaires sont incluses si elles s'appliquent.

**Source :** Données de l'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* (OCDE), <https://oe.cd/taxingwages-fr>.

Dans deux autres pays de l'OCDE où le coïncidence fiscale a diminué en pourcentage des coûts de main-d'œuvre (la Grèce et la Hongrie), cette évolution s'explique par une baisse des cotisations de sécurité sociale. En Grèce, le taux des cotisations de sécurité sociale au titre de l'assurance complémentaire des salariés a été réduit pour les employeurs comme pour les salariés, ce qui a entraîné une baisse du coïncidence fiscal moyen de 0.02 point. En Hongrie, le coïncidence fiscal moyen a diminué de 2.01 points en raison de la diminution de 2.5 points de l'impôt social et de la suppression de la taxe destinée au financement de la formation professionnelle en 2022.

En Autriche, le coïncidence fiscal moyen a diminué de 0.99 point sous l'effet du versement de primes au titre de la lutte contre le changement climatique et contre l'inflation et du chèque énergie. En Allemagne, le coïncidence fiscal a diminué de 0.29 point en raison du forfait énergie de 300 EUR destiné à compenser la hausse des prix de l'énergie, qui était soumise à l'impôt sur le revenu.

Le graphique 1 renseigne sur les éléments constitutifs du coïncidence fiscal en 2022, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu ainsi que les cotisations salariales et patronales de sécurité sociale (y compris les taxes sur les salaires lorsqu'elles sont applicables), en pourcentage des coûts de main-d'œuvre pour un salarié moyen sans enfant.

Le pourcentage des coûts de main-d'œuvre payés en impôt sur le revenu a varié considérablement dans les pays de l'OCDE en 2022. Les chiffres les plus bas s'observent en Colombie, au Costa Rica et au Chili (0 % dans les trois pays), la Corée, la Grèce, le Japon, le Mexique, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie et la Türkiye se situant également sous la barre des 10 %. C'est au Danemark qu'ils sont les plus élevés (35.5 %), l'Australie, la Belgique, l'Irlande, l'Islande et la Nouvelle-Zélande dépassant également la barre des 20 %. Le pourcentage des coûts de main d'œuvre payés en CSS salariales varie beaucoup également, de 0 % en Australie, en Colombie, au Danemark et en Nouvelle-Zélande, à 19.0 % en Slovénie et 19.2 % en Lituanie. Les employeurs en France paient 26.7 % des coûts de main-d'œuvre sous forme de cotisations de sécurité sociale, soit le niveau le plus élevé parmi les pays de l'OCDE. Les chiffres correspondants atteignent ou dépassent également 20 % dans neuf autres pays — l'Autriche, la Belgique, le Costa Rica, l'Espagne, l'Estonie, l'Italie, la République slovaque, la République tchèque et la Suède.

En pourcentage des coûts de main-d'œuvre, le total des CSS salariales et patronales dépasse 20 % dans 23 pays de l'OCDE. Il représentait au moins un tiers des coûts de main-d'œuvre en Allemagne, en Autriche, en France et en République tchèque.

**TABEAU 2. COMPARAISON DU COIN FISCAL TOTAL POUR LES CÉLIBATAIRES ET LES COUPLES DISPOSANT D'UN SEUL SALAIRE, PAYS DE L'OCDE, 2022**

En % des coûts de main-d'œuvre

Pays <sup>1</sup>	Coin fiscal total des familles <sup>2</sup> en 2022 (1)	Coin fiscal total des célibataires <sup>3</sup> en 2022 (2)	Dispositions préférentielles en faveur des familles (1)-(2) (3)	Variation annuelle, 2022/21 (en points de pourcentage)		
				Coin fiscal d'une famille (3)	Coin fiscal des célibataires (4)	Différence entre célibataire et famille (4)-(3) (5)
Pologne	11.9	33.6	-21.7	-2.35	-1.23	1.12
Luxembourg	20.1	40.4	-20.3	1.08	0.63	-0.45
Rép. tchèque	22.7	39.8	-17.1	0.75	-0.17	-0.92
Autriche	30.2	46.8	-16.6	-3.93	-0.99	2.94
Belgique	37.8	53.0	-15.2	1.34	0.65	-0.69
Allemagne	32.9	47.8	-15.0	0.04	-0.29	-0.33
Rép. slovaque	26.8	41.6	-14.8	-3.18	0.15	3.33
Irlande	20.8	34.7	-13.9	0.78	0.19	-0.59
Slovénie	28.9	42.8	-13.9	-0.43	-0.75	-0.32
Nouvelle-Zélande	7.9	20.1	-12.2	1.48	0.72	-0.76
Suisse	11.6	23.4	-11.8	0.45	0.27	-0.18
Lettonie	29.0	40.6	-11.6	-2.41	0.02	2.43
Islande	21.2	32.5	-11.3	0.49	0.14	-0.35
Hongrie	30.0	41.2	-11.2	-0.61	-2.01	-1.40
Italie	34.9	45.9	-11.0	-0.91	0.47	1.37
États-Unis	19.8	30.5	-10.6	11.62	2.20	-9.42
Portugal	31.6	41.9	-10.3	0.67	0.06	-0.61
Canada	21.8	31.9	-10.1	0.62	0.39	-0.23
Danemark	26.0	35.5	-9.5	0.52	0.16	-0.36
Lituanie	29.5	38.2	-8.8	6.03	0.67	-5.36
Estonie	30.6	39.0	-8.4	1.54	0.85	-0.68
France	39.2	47.0	-7.8	0.24	0.14	-0.10
Australie	20.2	26.9	-6.7	1.12	-0.20	-1.32
Pays-Bas	29.6	35.5	-5.9	0.81	0.56	-0.26
Israël	18.3	23.6	-5.2	-2.78	0.15	2.93
Japon	27.4	32.6	-5.2	0.13	0.06	-0.07
Espagne	34.4	39.5	-5.1	0.25	-0.01	-0.26
Suède	37.5	42.4	-4.9	0.08	-0.10	-0.19
Colombie	-4.8	0.0	-4.8	0.26	0.00	-0.26
Royaume-Uni	27.2	31.5	-4.3	0.91	0.76	-0.15
Finlande	39.2	43.1	-3.9	0.11	0.00	-0.11
Corée	20.4	24.2	-3.8	0.44	0.34	-0.10
Norvège	32.3	35.7	-3.4	0.20	0.06	-0.14
Grèce	33.7	37.1	-3.4	0.03	-0.02	-0.05
Türkiye	37.2	37.2	0.0	-1.08	-2.66	-1.58
Mexique	20.4	20.4	0.0	0.19	0.19	0.00
Costa Rica	29.2	29.2	0.0	0.00	0.00	0.00
Chili	7.0	7.0	0.0	25.48	0.00	-25.48
Moyenne non pondérée						
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>25.6</b>	<b>34.6</b>	<b>-8.9</b>	<b>1.05</b>	<b>0.04</b>	<b>-1.02</b>

**Note :**

1. Les pays sont classés par ordre décroissant des dispositions préférentielles en faveur des familles..
2. Couple marié avec un seul salaire égal à celui d'un salarié moyen et ayant deux enfants..
3. Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

Source : Données de l'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* (OCDE), <https://oe.cd/taxingwages-fr>.

**Dans tous les pays de l'OCDE, le coin fiscal pour les familles à salaire moyen avec enfants était inférieur (ou au Mexique, identique) au coin fiscal pour le salarié célibataire moyen sans enfant.**

### Célibataire comparé à un couple disposant d'un seul salaire dans les pays de l'OCDE

De nombreux pays de l'OCDE accordent des avantages fiscaux aux ménages ayant des enfants à charge au travers d'un traitement fiscal avantageux et/ou de prestations en espèces. Le tableau 2 compare le coin fiscal, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre pour un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire avec celui d'un célibataire sans enfant, ces deux catégories de foyer étant rémunérées au salaire moyen (voir les colonnes 1 et 2). Le coin fiscal pour le couple avec enfants est généralement inférieur à celui du célibataire sans enfant : le coin fiscal moyen dans la zone OCDE pour un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire s'élevait à 25.6 %, contre 34.6 % pour un célibataire rémunéré au salaire moyen. Cet écart s'est réduit de 1.02 point entre 2021 et 2022.

Les économies d'impôt réalisées par un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire, par comparaison avec la situation d'un célibataire sans enfant, étaient supérieures à 20 % des coûts de main-d'œuvre au Luxembourg et en Pologne, et à 15 % en Autriche, en Belgique et en République tchèque. La charge fiscale des couples mariés disposant d'un seul salaire et des célibataires rémunérés au salaire moyen était la même au Chili, au Costa Rica, au Mexique et en Türkiye.

Le coin fiscal d'un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire et rémunéré au salaire moyen a augmenté de 1.05 point de pourcentage entre 2021 et 2022 (voir la colonne 3). Dans 23 pays de l'OCDE, la variation est restée limitée (inférieure à un point de baisse ou de hausse), et aucun changement ne s'est produit au Costa Rica. Les hausses ont dépassé un point de pourcentage dans huit pays : l'Australie, la Belgique, le Chili, l'Estonie, les États-Unis, la Lituanie, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande.

En Australie, l'augmentation de 1.12 point du coin fiscal pour un couple marié disposant d'un seul salaire moyen résulte de la suppression de l'allocation de soutien économique qui avait été mise en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En Belgique (1.34 point), le coin fiscal moyen a augmenté parce que le salaire moyen a progressé plus fortement que les abattements fiscaux et que le seuil de revenu dans le barème d'imposition, ce qui s'est traduit par une augmentation de la part des revenus imposés à un taux plus élevé. Au Chili, le coin fiscal a augmenté de 25.48 points du fait de la suppression du revenu familial d'urgence, une mesure de soutien mise en place en 2021 dans le contexte du COVID-19. En Estonie (1.54 point), la hausse est due à la progressivité de l'abattement fiscal. En Lituanie (6.03 points), le coin fiscal a augmenté parce que les familles disposant d'un seul salaire n'avaient plus droit aux prestations familiales calculées en fonction des besoins, le salaire moyen dépassant légèrement le seuil fixé pour l'octroi des prestations. Au Luxembourg (1.08 point), le coin fiscal moyen a augmenté en raison de la progressivité du système fiscal et de l'augmentation des CSS salariales et patronales consécutive à la hausse du salaire moyen, tandis que les prestations en espèces pour enfant à charge sont restées inchangées. En Nouvelle-Zélande (1.48 point), un taux de dégressivité plus élevé du crédit d'impôt familial, ainsi qu'une augmentation du salaire moyen, ont entraîné une hausse du coin fiscal. Aux États-Unis (10.6 points), le coin fiscal a augmenté en raison de la suppression du crédit d'impôt pour enfant à charge et des prestations en espèces mis en place pendant la pandémie de COVID-19.

Une comparaison des variations des coins fiscaux pour des couples mariés disposant d'un seul revenu et ayant deux enfants et des célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen entre 2021 et 2022 est présentée dans la colonne 5 du tableau 2. Les dispositions préférentielles en faveur des familles ont été renforcées dans six pays de l'OCDE en 2022 : Autriche, Israël, Italie, Lettonie, Pologne et République slovaque, de plus d'un point de pourcentage dans chaque cas.

*Les économies d'impôt réalisées par un couple marié à revenu unique avec deux enfants par rapport à un travailleur célibataire sans enfant dépassent 20 % des coûts de main-d'œuvre au Luxembourg et en Pologne et dépassent 15 % des coûts de main-d'œuvre en Autriche, en Belgique et en République tchèque.*



**TABLEAU 3. COMPARAISON DU COIN FISCAL TOTAL DE COUPLES DISPOSANT DE DEUX SALAIRES ET AYANT DEUX ENFANTS, PAYS DE L'OCDE, 2022**

En % des coûts de main-d'œuvre

Pays <sup>1</sup>	Variation annuelle, 2022/21 (en points de pourcentage) <sup>2</sup>					
	Coin fiscal total	Impôt sur le				Prestations en
	2022 (1)	Coin fiscal (2)	revenu (3)	CSS salariales (4)	CSS patronales <sup>3</sup> (5)	espèces (6)
Belgique	45.5	0.74	0.84	-0.13	0.00	-0.03
Allemagne	40.8	-0.15	0.39	0.00	0.00	0.54
France	40.7	0.15	-0.02	0.05	0.08	-0.04
Suède	38.3	-0.04	-0.16	0.01	0.00	-0.11
Finlande	38.2	0.05	-0.06	-0.18	0.23	-0.07
Portugal	37.5	0.31	0.31	0.00	0.00	0.00
Italie	37.4	-2.09	2.89	-0.61	0.00	4.37
Espagne	36.6	0.09	0.09	0.00	0.00	0.00
Autriche	36.1	-2.33	-0.70	0.01	-0.06	1.59
Grèce	35.7	1.52	0.20	-0.11	-0.10	-1.52
Slovénie	35.6	-0.63	-0.62	0.00	0.00	0.00
Türkiye	35.1	-2.76	-2.76	0.00	0.00	0.00
Hongrie	34.5	-1.17	0.96	0.56	-3.03	-0.33
Rép. slovaque	34.3	-1.93	-1.32	0.02	-0.15	0.48
Rép tchèque	33.8	0.06	0.06	0.00	0.00	0.00
Estonie	33.1	1.06	0.80	0.00	0.00	-0.26
Norvège	32.4	0.02	0.11	-0.18	0.00	-0.09
Lettonie	32.3	-1.74	0.05	0.00	0.00	1.79
Lituanie	31.2	0.27	0.20	0.00	0.00	-0.07
Danemark	31.0	0.31	0.13	0.00	0.00	-0.18
Islande	30.2	-0.13	-0.09	0.00	0.22	0.27
Luxembourg	29.9	1.20	0.79	0.01	0.00	-0.41
Japon	29.6	0.08	0.05	0.00	0.00	-0.03
Costa Rica	29.2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Canada	28.9	0.52	0.09	0.18	0.15	-0.11
Pays-Bas	28.0	0.97	0.33	-0.03	0.69	0.03
Irlande	27.7	0.39	0.23	0.00	0.00	-0.16
Royaume-Uni	27.3	0.78	0.29	-0.12	0.53	-0.07
États-Unis	24.7	6.94	1.98	0.00	-0.02	-4.98
Australie	24.6	-0.26	-0.28	0.00	0.02	0.00
Pologne	22.2	-0.43	-1.67	0.00	0.01	-1.23
Corée	20.9	0.41	0.18	0.13	0.08	-0.03
Mexique	20.0	0.21	0.00	-0.02	0.24	0.00
Nouvelle-Zélande	18.0	0.64	0.94	0.00	0.00	0.30
Suisse	17.7	0.39	0.29	0.00	0.00	-0.10
Israël	15.3	-1.80	-1.95	0.11	0.05	0.00
Chili	6.6	15.25	0.00	0.00	0.00	-15.25
Colombie	-5.7	0.32	0.00	0.00	0.00	-0.32
Moyenne non pondérée						
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>29.4</b>	<b>0.45</b>	<b>0.07</b>	<b>-0.01</b>	<b>-0.03</b>	<b>-0.42</b>

Notes : Couples mariés disposant de deux salaires, égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen, et ayant deux enfants.

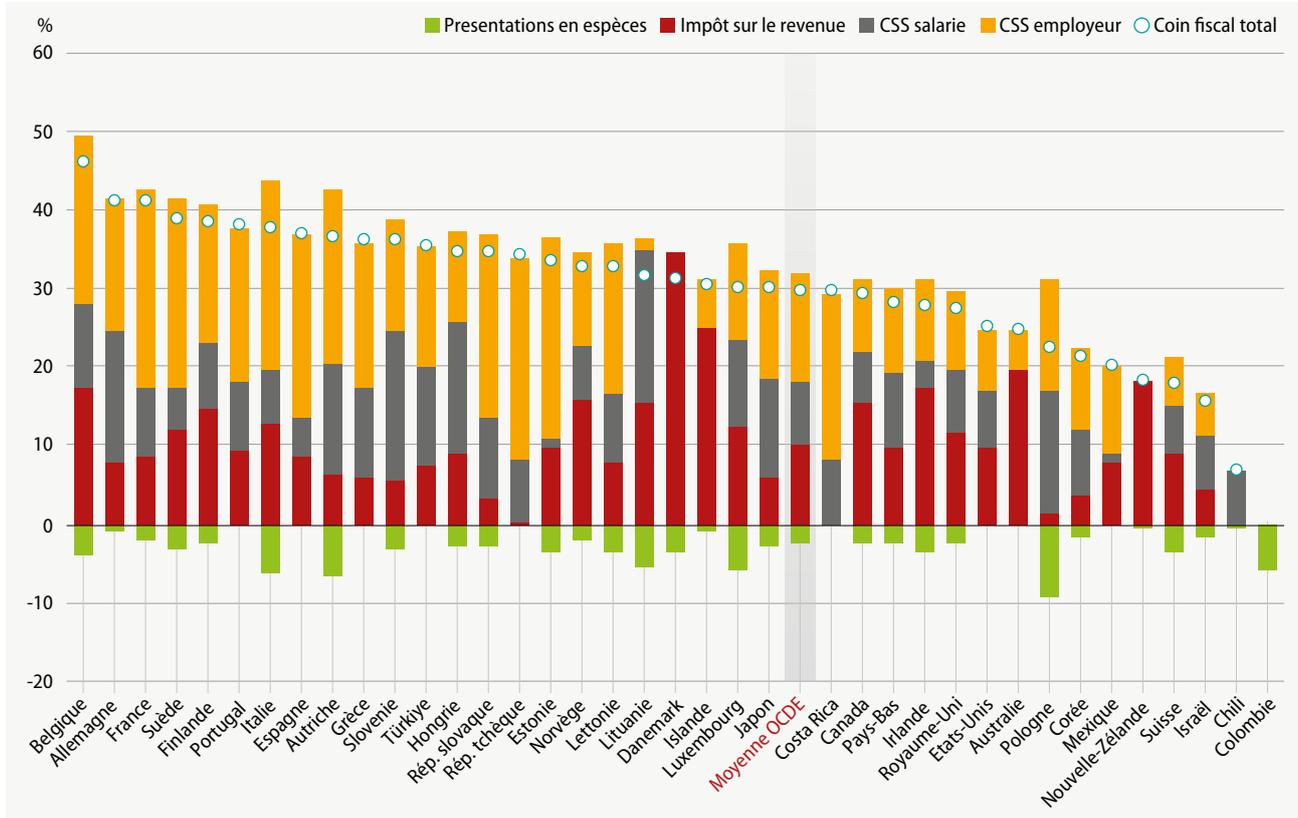
1. Les pays sont classés par ordre décroissant du coin fiscal total.
2. À cause des arrondis, les variations du coin fiscal colonne (2) peuvent être différentes d'un centième de point de pourcentage de la somme des colonnes (3) à (6).
3. Les taxes sur les salaires sont incluses lorsqu'elles sont applicables.

Source : Données de l'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* (OCDE), <https://oe.cd/taxingwages-fr>.

**Dans les pays de l'OCDE, la plupart des augmentations de l'impôt sur le revenu ou des cotisations de sécurité sociale ont été complétées ou atténuées par des modifications des prestations en espèces.**

**GRAPHIQUE 2. IMPÔT SUR LE REVENU ET COTISATIONS SALARIALES ET PATRONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE DIMINUÉS DES PRESTATIONS EN ESPÈCES, PAYS DE L'OCDE, 2022**

Couples disposant de deux salaires et ayant deux enfants, en % des coûts de main-d'œuvre



**Note :** Couple marié disposant de deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen et ayant deux enfants. Les taxes sur les salaires sont incluses lorsqu'elles sont applicables.

**Source :** Données de l'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* (OCDE), <https://oe.cd/taxingwages-fr>.



**Coin fiscal pour les couples disposant de deux salaires dans les pays de l'OCDE**

Pour les couples mariés disposant de deux salaires, l'un égal à 100 % et l'autre à 67 % du salaire moyen et ayant deux enfants, le coïn fiscal moyen dans les pays de l'OCDE en pourcentage des coûts de main-d'œuvre était de 29.4 % en 2022 (graphique 2 et tableau 3). La Belgique affichait un coïn fiscal de 45.5 %, le plus élevé parmi les pays de l'OCDE pour ce type de foyer. Les autres pays où le coïn fiscal dépassait 40 % étaient l'Allemagne et la France (40.8 % et 40.7 % respectivement). C'est en Colombie que le coïn fiscal était le plus bas : il était négatif (-5.7 %) du fait qu'un foyer appartenant à cette catégorie ne payait pas d'impôt sur le revenu à ce niveau de revenu (même s'il payait des cotisations qui ne sont pas considérées comme des impôts), et percevait des prestations en espèces versées en complément des salaires. Les autres pays où le coïn fiscal pour cette catégorie de foyer était inférieur à 20 % étaient la Nouvelle-Zélande (18.0 %), la Suisse (17.7 %), Israël (15.3 %) et le Chili (6.6 %).

Le graphique 2 illustre le coïn fiscal moyen et ses éléments constitutifs, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, pour un couple marié disposant de deux salaires en 2022.

***Pour un couple marié à deux revenus, gagnant respectivement 100 % et 67 % du salaire moyen, avec deux enfants, le coin fiscal moyen de l'OCDE pour le ménage était de 29.4 % en 2022.***



En moyenne, dans les pays de l'OCDE, l'impôt sur le revenu représentait 10.2 % des coûts de main-d'œuvre, et la somme des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale 21.5 % de ces coûts. Le coin fiscal est exprimé après déduction des prestations en espèces, qui représentaient 2.4 % des coûts de main-d'œuvre en 2022.

Les prestations en espèces examinées dans la publication *Les impôts sur les salaires* sont celles versées de manière universelle aux travailleurs ayant des enfants à charge âgés de six à onze ans inclus. Les prestations liées à l'exercice d'un emploi qui sont versées aux travailleurs indépendamment de leur situation de famille sont également prises en compte dans les calculs.

Par rapport à 2021, le coin fiscal moyen dans la zone OCDE pour un couple disposant de deux salaires a diminué de 0.45 point en 2022, comme l'indique le tableau 3 (colonne 2). Pour cette catégorie de foyer, le coin fiscal a augmenté dans 24 des 38 pays de l'OCDE, diminué dans 13 et est resté au même niveau au Costa Rica. Les hausses ont dépassé un point de pourcentage dans cinq pays : l'Estonie (1.06 point), le Luxembourg (1.2 point), la Grèce (1.52 point), les États-Unis (6.94 points) et le Chili (15.25 points).

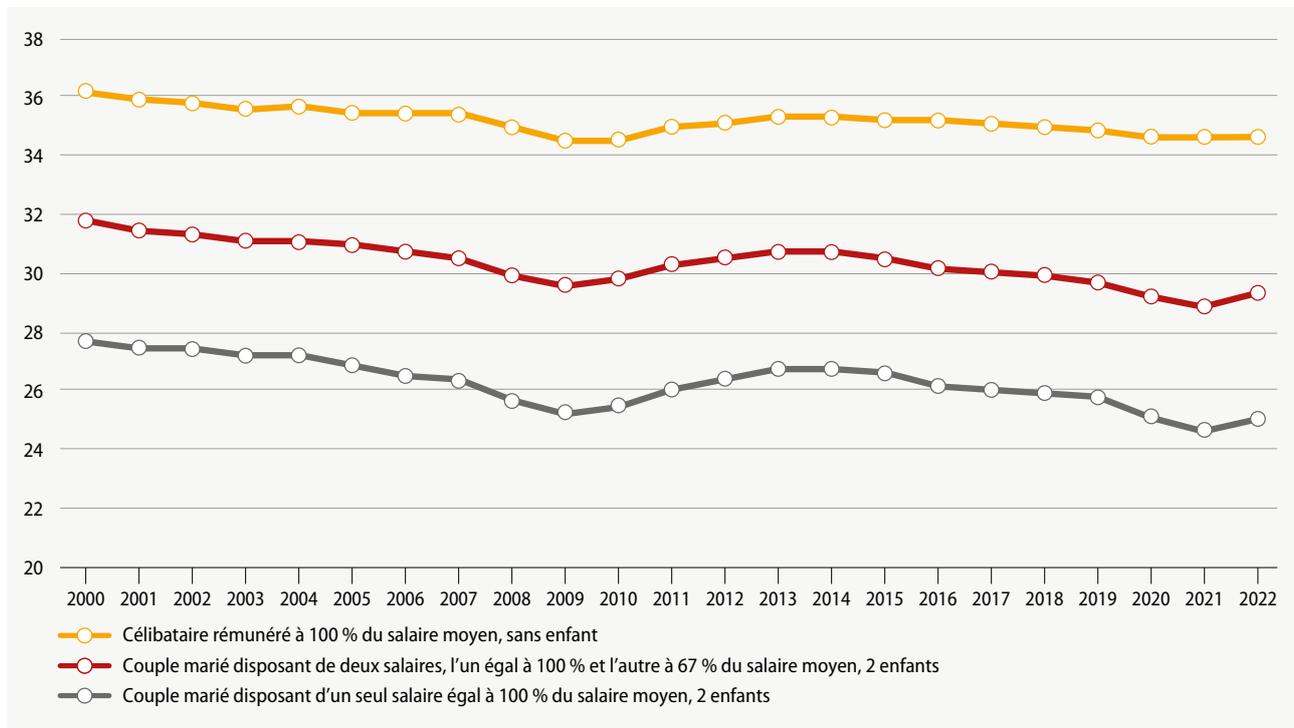
En Estonie, au Luxembourg et en Grèce, l'augmentation du coin fiscal résultait de l'interaction entre la hausse des salaires et la progressivité du système fiscal. Aux États-Unis, la suppression du crédit d'impôt pour enfant à charge et des prestations en espèces, deux mesures de soutien liées au COVID-19, a entraîné une augmentation du coin fiscal moyen. Au Chili, le coin fiscal a augmenté du fait de la suspension du revenu familial d'urgence, une mesure de soutien mise en place en 2021 dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Dans les pays où le coin fiscal a augmenté pour les couples avec enfants disposant de deux salaires en 2022, c'est la hausse de l'impôt sur le revenu, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, qui explique pour l'essentiel celle du coin fiscal dans 12 d'entre eux — la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, l'Irlande, le Japon, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la République tchèque et la Suisse. Parallèlement, l'augmentation des CSS a été le principal facteur à l'origine de la hausse du coin fiscal dans sept pays en 2022 : le Canada, la Corée, la Finlande, la France, le Mexique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Au Chili et aux États-Unis, la suppression des prestations en espèces versées en 2021 mais pas en 2022 a été le principal facteur d'augmentation du coin fiscal.

Dans la plupart des pays ayant enregistré un recul du coin fiscal pour les familles avec enfants entre 2021 et 2022, ce repli résultait de modifications du système d'imposition des revenus et des cotisations de sécurité sociale, tout comme pour les travailleurs célibataires, ainsi que d'une hausse des prestations en espèces ou de l'adoption de mesures fiscales pour enfants à charge. Des baisses de plus d'un point de pourcentage ont été observées dans sept pays : la Hongrie (-1.17 point), la Lettonie (-1.74 point), Israël (-1.8 point), la République slovaque (-1.93 point), l'Italie (-2.09 points), l'Autriche (-2.33 points) et la Türkiye (-2.76 points). La diminution du coin fiscal résulte d'une modification du taux des CSS patronales et de la suppression de la taxe destinée au financement de la formation professionnelle en Hongrie, d'une réforme des crédits d'impôt en Israël, en Türkiye et en République slovaque, d'une revalorisation des allocations familiales en Lettonie, de l'instauration d'une allocation universelle en Italie, et de l'introduction de prestations en espèces et de crédits d'impôt en Autriche.

**GRAPHIQUE 3. ÉVOLUTION DES COINS FISCAUX DANS LA ZONE OCDE, 2000 À 2022**

Pour trois catégories de foyer, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre

Source : Données de l'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* (OCDE), <https://oe.cd/taxingwages-fr>.**Évolution du coin fiscal dans la zone OCDE depuis 2000**

Les coins fiscaux pour un travailleur célibataire, un couple marié disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen et ayant deux enfants et un couple marié disposant de deux revenus représentant 167 % du salaire moyen et ayant deux enfants ont baissé depuis 2000 (graphique 3). L'évolution de la charge fiscale est similaire pour les trois catégories de foyer, avec un point bas atteint en 2009 dans le contexte de la crise financière mondiale et en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Pour le travailleur célibataire moyen, le coin fiscal moyen dans la zone OCDE a reculé de 36,2 % en 2000 à 34,4 % en 2009, est remonté à 35,3 % en 2013 avant de se replier à 34,6 % en 2020, et est resté à ce niveau en 2021 et 2022. Pour un couple marié disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen et ayant deux enfants, le coin fiscal a diminué entre 2000 et 2009, passant de 27,7 % à 25,2 %, augmenté à 26,7 % en 2014 puis baissé jusqu'à atteindre son niveau le plus bas en 2021, avant de regagner 1,0 point à 25,6 % en 2022. Enfin, pour un couple marié rémunéré à 167 % du salaire moyen et ayant deux enfants, le coin fiscal s'est contracté de 31,8 % en 2000 à 28,9 % en 2021, avant de regagner 0,5 point pour s'établir à 29,4 % en 2022.



*Pour un couple marié à un seul salaire avec deux enfants, le coin fiscal était de 25,6 % en 2022, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2021.*

# Le taux moyen net d'imposition des personnes physiques dans les pays de l'OCDE

L'édition 2022 des *Impôts sur les salaires* présente un deuxième indicateur principal, qui mesure l'impôt sur le revenu, majoré des cotisations salariales de sécurité sociale et diminué des prestations en espèces, en pourcentage du salaire brut : le **taux moyen net d'imposition des personnes physiques**. En moyenne, le taux moyen net d'imposition des personnes physiques applicable à un célibataire rémunéré au salaire moyen dans les pays de l'OCDE était de 24.7 % en 2022 (voir graphique 4). En d'autres termes, le revenu disponible ou après impôt<sup>2</sup>

représentait 75.3 % du salaire brut d'un travailleur célibataire moyen. La Belgique affichait le taux le plus élevé, à 40.3 % du salaire brut, tandis que l'Allemagne, le Danemark et la Lituanie étaient les seuls autres pays où les taux dépassaient 35 %. C'est au Mexique (11.3 %), au Costa Rica (10.5 %), au Chili (7.0 %) et en Colombie (0.0 %) que les taux moyens d'imposition des personnes physiques étaient les plus bas. L'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* indique également les taux moyens nets d'imposition d'autres catégories de foyer avec et sans enfants.

## Encadré 3 : Méthodologie

L'analyse effectuée dans *Les impôts sur les salaires 2023* porte sur les salariés à temps plein du secteur privé. Par hypothèse, leur revenu annuel d'activité est égal à un pourcentage donné du salaire brut moyen des travailleurs adultes travaillant à temps plein, pour chaque économie de l'OCDE, désigné sous le nom de salaire moyen.

Le terme « **impôt** » recouvre l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur les salaires (regroupées avec les cotisations patronales de sécurité sociale pour le calcul des taux d'imposition) payables sur le salaire brut. Par conséquent, aucun impôt sur le revenu pouvant être dû au titre de revenus non salariaux, de même qu'aucun autre type d'impôt — par exemple, l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur le patrimoine net et les impôts sur la consommation — n'est pris en compte. Les prestations incluses sont celles versées par les administrations publiques sous la forme de prestations en espèces, généralement au titre des enfants à charge.

Pour la plupart des pays de l'OCDE, l'année fiscale correspond à l'année civile. Toutefois, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni font exception. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, où l'année fiscale débute en avril, une approche « prospective » a été suivie pour les calculs. Il s'ensuit par exemple que les taux d'imposition indiqués pour 2022 sont ceux de l'année fiscale 2022-23. Toutefois, en Australie, où l'année fiscale débute en juillet, il a été décidé d'adopter une approche « rétrospective » afin d'obtenir des résultats plus fiables. Par conséquent, pour l'Australie, l'année 2022 a été considérée comme correspondant à l'année fiscale 2021-22.

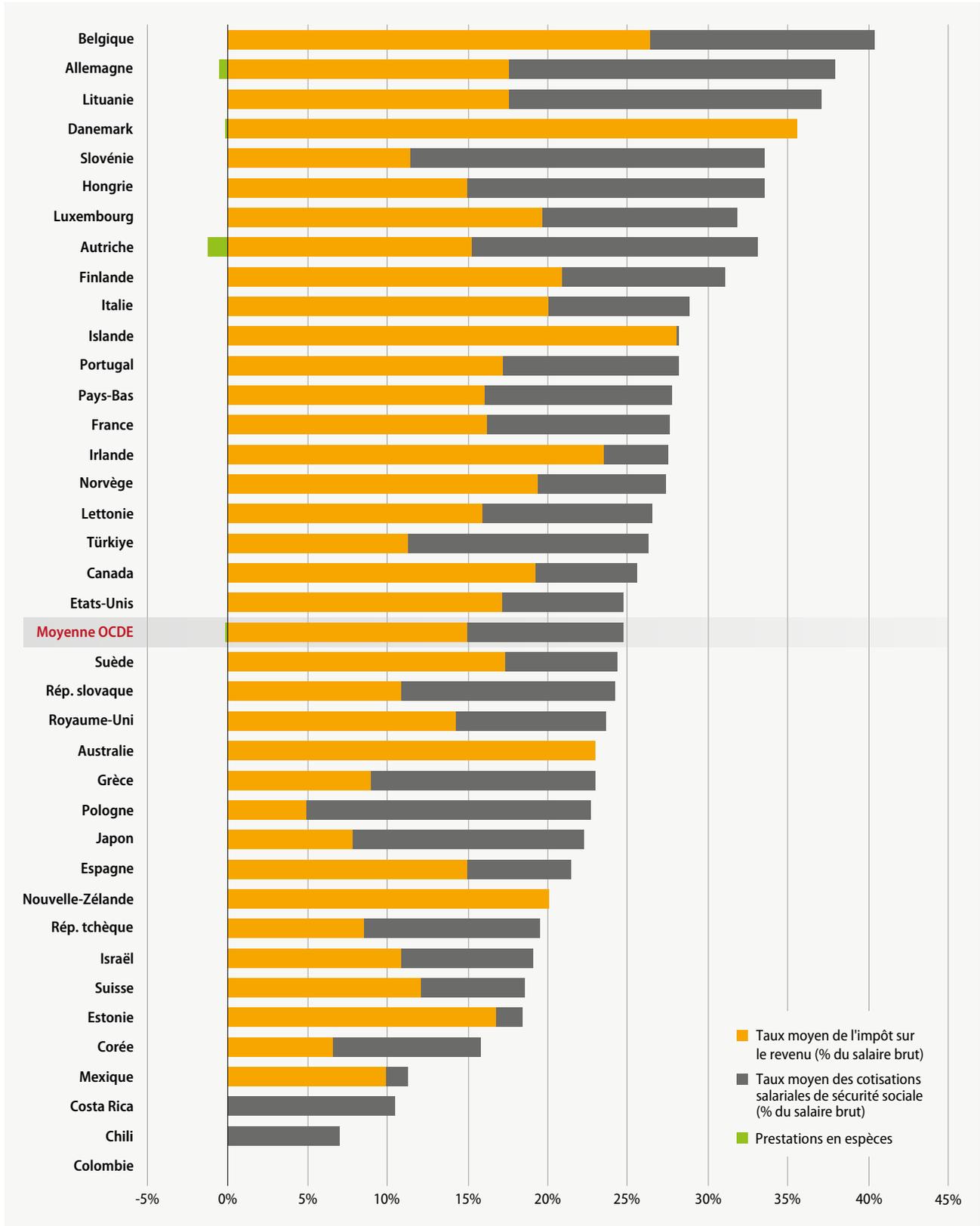
Pour plus d'informations sur la charge fiscale grevant d'autres catégories de foyer, voir *Les impôts sur les salaires 2023*. L'annexe contient une description complète de la méthodologie employée.



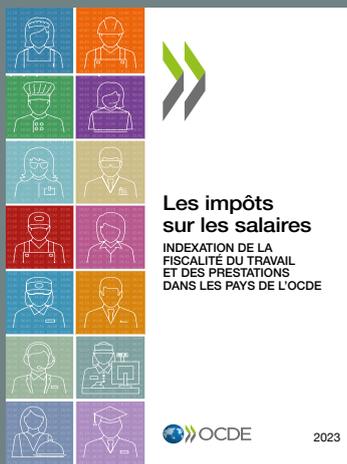
2. Les indicateurs utilisés dans *Les impôts sur les salaires* mettent l'accent sur la structure des systèmes de l'impôt sur le revenu en fonction du revenu disponible. Pour évaluer l'impact global du secteur public sur le bien-être des citoyens, d'autres facteurs tels que les impôts indirects (la TVA, par exemple) doivent aussi être pris en compte, tout comme d'autres formes de revenu (revenu du capital, par exemple). En outre, les paiements obligatoires non fiscaux qui grevent le revenu disponible des ménages ne sont pas intégrés dans les calculs présentés dans cette publication, mais l'étude en ligne contient une analyse plus poussée de ces paiements : <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database/non-tax-compulsory-payments.pdf>.

**GRAPHIQUE 4. IMPÔT SUR LE REVENU ET COTISATIONS SALARIALES DE SÉCURITÉ SOCIALE DIMINUÉS DES PRESTATIONS EN ESPÈCES, PAYS DE L'OCDE, 2022**

Pour un célibataire rémunéré au salaire moyen, en % du salaire brut



Source : Données de l'édition 2023 des *Impôts sur les salaires* (OCDE), <https://oe.cd/taxingwages-fr>.



OCDE (2023), *Les impôts sur les salaires 2023*, Éditions OCDE, Paris,  
<https://doi.org/10.1787/edd9a79b-fr>.

## AUTRES OUVRAGES UTILES

OCDE, *Non-tax compulsory payments (NTCPs) as an additional burden on labour income in 2022*.

OCDE (2022), *Statistiques des recettes publiques 2022 : L'impact du COVID-19 sur les recettes fiscales de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris,  
<https://doi.org/10.1787/96463460-fr>.

OCDE, *Taxing Wages associated paper: Taxing Wages in Selected Partner Economies: Brazil, China, India, Indonesia and South Africa, 2017-2018*.

OCDE/BID/CIAT (2016), *Taxing Wages in Latin America and the Caribbean 2016*, Éditions OCDE, Paris.  
DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264262607-en>

Paturot, D. (2017), « Taxing wages: How taxes affect the disposable income of workers and wages costs of employers in OECD countries », *Observateur de l'OCDE*, n° 311 T3, <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/dc903af5-en/index.html?itemId=/content/paper/dc903af5-en>

Paturot, D., K. Mellbye et B. Brys (2013), « Average Personal Income Tax Rate and Tax Wedge Progression in OECD Countries », *OECD Taxation Working Papers*, n° 15, Éditions OCDE, Paris.  
DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/5k4c0vhzsq8v-en>

## AUTRES SOURCES STATISTIQUES

Bases de données fiscales de l'OCDE,  
<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/base-de-donnees-fiscales/>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

© OCDE 2023

Images : © shutterstock.com  
Conception : [baselinearts.co.uk](http://baselinearts.co.uk)



Pour plus d'informations :

 [oecd.taxingwages@oecd.org](mailto:oecd.taxingwages@oecd.org)

 <https://oe.cd/taxingwages-fr>

 [#TaxingWages](https://twitter.com/OECDtax)

 [OECD Tax](https://www.linkedin.com/company/oecd-tax)